

SUCCESSION

Premiers éléments à fournir

POUR ETABLIR QUI SONT LE DEFUNT ET LES HERITIERS :

- ❖ Un original de l'acte de décès à demander au service de l'Etat civil ;
- ❖ Une copie intégrale du/des livret(s) de famille du défunt ;
- ❖ Une liste avec l'adresse électronique de tous les héritiers ;
- ❖ Testament s'il en existe un.

Dans la mesure du possible :

- Une copie des cartes d'identité des héritiers ;
- Les adresses postales et indication des professions des héritiers ;
- Livret de famille/Copie acte de mariage/Mention de pacs de chacun.

POUR ETABLIR SUR QUOI PORTE LA SUCCESSION :

- ❖ Copie des titres de propriété (maison, champs, bois, etc.) ;
- ❖ Indication des banques du défunt ;
- ❖ Indication des contrats d'assurance vie éventuels ;
- ❖ Copie des cartes grises (voitures, tracteurs, camping-car, etc.) ;

POUR ETABLIR PLUS RAPIDEMENT LES DROITS DE SUCCESSION :

- ❖ Demander à chaque banque un panorama des valeurs du défunt et du conjoint survivant ;

Une fois que tous ces documents ont été réunis, merci de les faire parvenir à l'adresse suivante.

**Office Notarial
18, Place Emile Zola
79300 BRESSUIRE**

office.79087@notaires.fr

Si vous rencontrez des difficultés à réunir ces documents, n'hésitez pas à nous demander conseil.

18 place Emile Zola – 79300 BRESSUIRE

Tél. : 05 49 805 125

E.mail : office.79087@notaires.fr

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.